THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES
Code : B50018 UFI: 9RN5-5G1Y-TP2W-6Q0V

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [ ] Industriel [X] Professionnelle [X] consommation

Désodorisant.

Secteurs d´utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Types d'utilisation du PCN:

Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action progressive). Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action instantanée).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

THOUY

7 rue Georges Charpak - ZA Le causse - 81290 Labruguière FRANCE
tel : +33 (0)5 63 62 70 33 - www.thouy.net

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

contact@thouy.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0563627033 7:00-15:00 h

Téléphone d´urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

ORFILA

- Centres de toxicologie FRANCE:

· PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848
· NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050
· LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
· STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737
· BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080
· LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911
· TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447
· ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d´Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121
· MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525
· BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l´absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d´interpolation ou d´extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP):

DANGER:Aerosol 1:H222|Eye Irrit. 2:H319|Aerosol 3:H229

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Aerosol 1:H222 c) Aerosol 3:H229 c)	Cat.1 Cat.3	- -	- -	- -
Santé humaine:	Eye Irrit. 2:H319 c)	Cat.2	-	-	-
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

- Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l´effet de la chaleur.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d´un médecin, garder à disposition le récipient ou l´étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d´ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

- Indications additionelles:

EUH208	Contient a-Hexilcinamaldehído, Citronellol, Geraniol, Isolongifolanone. Peut produire une réaction allergique. Contient: Égal ou supérieur à 30%: Hydrocarbures aliphatiques. Parfums (HEXYL CINNAMAL, GERANIOL, CITRONELLOL)

- Substances qui contribuent à la classification:

Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l´etiquette.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l´environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d''évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Aérosol.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

5 < C < 10 %	Alcool éthylique CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6, REACH: 01-2119457610-43 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319	REACH	Eye Irrit. 2, H319: C ≥50 %
C < 1 %	Phtalate de diéthyle CAS: 84-66-2, EC: 201-550-6, REACH: 01-2119486682-27 Substance aux propriétés perturbateurs endocriniens.	Non classé	
C < 1 %	a-Hexilcinamaldehído CAS: 101-86-0, EC: 202-983-3, REACH: 01-2119533092-50 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 2:H411	REACH	
C < 1 %	Isolongifolanone CAS: 23787-90-8, EC: 245-890-3, REACH: 01-2120136162-69 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Chronic 2:H411	REACH	
C < 1 %	Geraniol CAS: 106-24-1, EC: 203-377-1, REACH: 01-2119552430-49 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317	ATP15	
C ≤ 0,5 %	Citronellol CAS: 106-22-9, EC: 203-375-0, REACH: 01-2119453995-23 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1B:H317	REACH	

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 25/06/2025.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d´utilisation.	S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l´eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées.Si l´irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles.Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d´estomac après avoir fait une addition de dimethicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications:

Il n´est pas connu un antidote spécifique.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l´extinction: jet direct d´eau. Le jet d´eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l´incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d´où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l´inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. pouvant s´étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui au contact de sources d´ignition lointaines peuvent s´enflammer ou exploser.Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair	-58* ºC (Pensky-Martens)	CLP 2.6.4.3.
Température auto-inflammation:	364* ºC	

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Éviter tout déversement à l´environnement.Prêter une attention spéciale à l´eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D´après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois.

- Températures:

min:5 ºC, max:40 ºC (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de agents oxydants, acides.

- Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D"EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Alcool éthylique	1982	1000	1900	5000	9500		84
Phtalate de diéthyle	1987	-	5	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Isolongifolanone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Geraniol	s/r (a)	161,6 (c)	s/r (a)	12,5 (c)	- (a)	- (c)
Citronellol	- (a)	161,6 (c)	- (a)	327,4 (c)	- (a)	- (c)
a-Hexilcinamaldehído	- (a)	0,078 (c)	- (a)	18,2 (c)	- (a)	- (c)
Phtalate de diéthyle	52,8 (a)	10,56 (c)	7,5 (a)	1,5 (c)	- (a)	- (c)
Alcool éthylique	s/r (a)	380 (c)	s/r (a)	343 (c)	- (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Isolongifolanone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Geraniol	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	11,8 (c)	m/r (a)	- (c)
Citronellol	10 (a)	10 (c)	2950 (a)	- (c)	m/r (a)	- (c)
a-Hexilcinamaldehído	- (a)	6,28 (c)	- (a)	0,525 (c)	- (a)	- (c)
Phtalate de diéthyle	52,8 (a)	10,56 (c)	0,017 (a)	0,0084 (c)	- (a)	- (c)
Alcool éthylique	1900 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Yeux mg/kg bw/d	
Isolongifolanone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Geraniol	s/r (a)	47,8 (c)	s/r (a)	7,5 (c)	s/r (a)	13,75 (c)
Citronellol	- (a)	47,8 (c)	- (a)	196,4 (c)	- (a)	13,8 (c)
a-Hexilcinamaldehído	- (a)	0,019 (c)	- (a)	9,11 (c)	- (a)	0,056 (c)
Phtalate de diéthyle	13 (a)	2,6 (c)	3,75 (a)	0,75 (c)	3,75 (a)	0,75 (c)
Alcool éthylique	s/r (a)	114 (c)	s/r (a)	206 (c)	s/r (a)	87 (c)

- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Isolongifolanone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Geraniol	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	11,8 (c)	m/r (a)	- (c)
Citronellol	10 (a)	10 (c)	2950 (a)	- (c)	m/r (a)	- (c)
a-Hexilcinamaldehído	- (a)	4,71 (c)	0,0787 (a)	0,0787 (c)	- (a)	- (c)
Phtalate de diéthyle	13 (a)	2,6 (c)	0,0084 (a)	0,0042 (c)	- (a)	- (c)
Alcool éthylique	950 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	- (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).
m/r - DNEL non derivé (risque moyen).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Isolongifolanone	-	-	-
Geraniol	0.0108	0.00108	0.108
Citronellol	0.0024	0.00024	0.024
a-Hexilcinamaldehído	0.001	0.0001	-
Phtalate de diéthyle	0.012	0.0012	0.12
Alcool éthylique	0.96	0.79	2.75

- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L´EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Isolongifolanone	-	-	-
Geraniol	0.7	0.115	0.0115
Citronellol	580	0.0256	0.00256
a-Hexilcinamaldehído	10	3.2	0.064
Phtalate de diéthyle	2	0.137	0.0137
Alcool éthylique	580	3.6	2.9

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Isolongifolanone	-	-	-
Geraniol	s/r	0.0167	s/r
Citronellol	-	0.00371	-
a-Hexilcinamaldehído	s/r	0.398	6.6
Phtalate de diéthyle	-	0.137	33
Alcool éthylique	s/r	0.63	720

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:

Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:

Éviter l´inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

Contrôle de l´exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Les recommandations figurant dans cette section concernent le produit sous sa forme pure, conformément à sa classification et son étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Dans les situations où le produit est utilisé sous forme diluée, les mesures de prévention et de protection peuvent varier considérablement en fonction du degré de dilution, de l'usage prévu (industriel, professionnel ou consommateur) et du mode d'application (par exemple, pulvérisation, immersion ou application manuelle). Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) — tels que des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de sécurité, une protection respiratoire ou des vêtements de protection — doit se fonder sur une évaluation des risques spécifique réalisée conformément aux principes du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), en tenant compte à la fois de la concentration effective du mélange et de la fréquence et durée d'exposition.

Masque:	Non.
Lunettes: ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: ✓	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l´infiltration dans les sols.

- Déversement dans l´eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.

- Loi de gestion de l´eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:	Aérosol Volatile	
Couleur:	Incolore	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	

Changement d´état

Point de fusion:	Non disponible (mélange).	
Point initial d'ébullition:	78,29* ºC à 760 mmHg	

- Inflammabilité:

Point d'éclair	-58* ºC (Pensky-Martens)	CLP 2.6.4.3.
Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
Température auto-inflammation:	364* ºC	

Stabilité

Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d´obtenir les données).	

Valeur pH

pH:	Non applicable (milieu non aqueux).	

- Viscosité:

Viscosité dynamique:	Non disponible.	
Viscosité cinématique:	Non disponible.	

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau	Non disponible	
Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	

- Volatilité:

Taux d´évaporation:	Non disponible (manque de données).	

Densité

Densité relative:	0,602* à 20/4ºC	Relative eau
Densité de vapeur relative:	Non disponible.	

Caractéristiques des particules

La taille des particules:	Non disponible.	

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui peuvent s´enflammer ou exploser en présence d´une source d´ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols:	Aérosol extrêmement inflammable.	

Autres caractéristiques de sécurité:

Chaleur de combustion:	11308 Kcal/kg	
COV (livraison):	96,5 % Poids	
COV (livraison):	580,9 g/l	
Non volatile:	2,40 * % Poids	1h. 60ºC

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

- Corrosion pour les métaux:

Il n´est pas corrosif pour les métaux.

- Proprietés pyrophoriques:

In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

- Chaleur:

Tenir éloigné des sources de chaleur.

- Lumière:

S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.

- Air:

Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

- Humidité:

Éviter des conditions d´humidité extrêmes.

- Pression:

Irrélevant.

- Chocs:

Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l´écart de agents oxydants, acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Isolongifolanone	> 2000 Rat		
Geraniol	3600 Rat	> 5000 Lapin	
Citronellol	3450 Rat	2650 Lapin	
a-Hexilcinamaldehído	3100 Rat	3000 Lapin	> 2120 Rat
Phtalate de diéthyle	8600 Rat	> 10000 Rat	
Alcool éthylique	8300 Rat	> 20000 Lapin	> 20000 Rat

Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:

Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Alcool éthylique	1730 Rat		

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d´additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:
- Effets cancérigènes:
N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
- Génotoxicité:
N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
- Toxicité pour la reproduction:
N´est pas perjudiciable pour la fertilité.N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
- Effets via l´allaitement:
Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition
Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.
- Exposition à court terme:

L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d''évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Isolongifolanone		5.2 - Daphnie	15 - Algues
Geraniol	22 - Poisson	11 - Daphnie	13 - Algues
Citronellol	15 - Poisson	18 - Daphnie	2.4 - Algues
a-Hexilcinamaldehído	1.7 - Poisson	0.36 - Daphnie	0.065 - Algues
Phtalate de diéthyle	12 - Poisson	90 - Daphnie	45 - Algues
Alcool éthylique	11200 - Poisson	5012 - Daphnie	275 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Geraniol			1 - Algues
a-Hexilcinamaldehído			0.065 - Algues
Alcool éthylique	250 - Poisson	9.6 - Daphnie	12 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

Isolongifolanone		- - 5	Non facile
Geraniol		- - 94	Facile
Citronellol		- - -	Facile
a-Hexilcinamaldehído		- - -	Facile
Phtalate de diéthyle		- - 95	Facile
Alcool éthylique	1999	74 95 99	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Isolongifolanone	4.9	100 (calculée)	Faible
Geraniol	2.6	90.5 (calculée)	peu probable, faible
Citronellol	3.41	82.6 (calculée)	Faible
a-Hexilcinamaldehído	4.82	100 (calculée)	Faible
Phtalate de diéthyle	2.2	18.3 (calculée)	peu probable, faible
Alcool éthylique	-0.35	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Isolongifolanone	3,23		Faible
Geraniol	2,43		peu probable, faible
Citronellol	2,68		Faible
a-Hexilcinamaldehído	3,36		Faible
Phtalate de diéthyle	2,5	0,011 (calculée)	peu probable, faible
Alcool éthylique	0,2		Non bioaccumulable

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d''évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone:

Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- Potentiel de formation photochimique d´ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:

1950

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:

AÉROSOLS

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2025) et
Transport par chemin de fer (RID 2025):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Code de classification: 5F
- Code de restriction en tunnels: (D)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 1 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4
- Dispositions spéciales: 190;327;344;625

Transport voie maritime (IMDG 41-22):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U
- Guide soins médicaux d´urgence: 620*
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:

Voir la section 14.3

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:

Non disponible.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les détergents:

Applicable d´après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Égal ou supérieur à 30%: Hydrocarbures aliphatiques.
Parfums (HEXYL CINNAMAL, GERANIOL, CITRONELLOL)

AUTRES LÉGISLATIONS:

Il est d´application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l. étiquetage des détergents et des produits d´entretien.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

THOUY

DÉSODORISANT PARFUM FLEURS BLANCHES

Code : B50018

Version: 1 **Date d'émission: 14/08/2025** Date d´impression: 14/08/2025

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III:

H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l´effet de la chaleur.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

OBSERVATIONS:

DESODO PERFUM FLEUR BLANCHES

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 1 14/08/2025

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.195 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).